

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

RAPPORTEUR : S. PRADIER

Délibération n° 2023-070

L'an Deux Mille vingt-trois, le mercredi 12 avril à 18H00,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Bergerac au nombre de 48, 50, 51 puis 52 en vertu de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 05 avril 2023.

PRESIDENCE DE SEANCE : Monsieur Frédéric DELMARES

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Jacques CHAPELLET, Olivier DUPUY, Thierry AUROY-PEYTOU, Daniel RABAT, Alain CASTANG, Serge PRADIER, Pascal DELTEIL, Christophe GAUTHIER, Roland FRAY, Cyril GOUBIE, Fatiha BANCAL, Christian BORDENAVE, Marc LETURGIE, Jean-Pierre CAZES, Jean-Louis DESSALLES, Sylvie LECOCQ (remplace Sébastien BOURDIN), Pascal LIABASTE, René VISENTINI, Arnaud DELAIR, Jean-François JEANTE, Jean-Claude PORTOLAN, Jean-Michel DREUIL, Michelle DORANGE, Michaël DESTOMBES (1), Pascal PREVOT, Laurence ROUAN (2), Jean-Claude BONNAMY, Michel TERREAUX, Francis BLONDIN, Catherine LAROCHE, Jean-Pierre FAURE, Josie BAYLE, Didier GOUZE, Michel DELFIEUX, Didier CAPURON, Florence MALGAT, Luc MAMMES, Jacqueline SIMONNET, Marie-Lise POTRON, Marjorie MOLLETON, Marie-Hélène SCOTTI, Georges BASSI, Anthony CASTAING (3), Gérald TRAPY, Marion SERRA OGBONNA, Emmanuel GUICHARD, Cédric LOUGRAT (3), Hélène LEHMANN, Alain BANQUET, Joëlle ISUS, Lionel LACOMBE.

ETAIENT ABSENTS (avec procuration) :

Jonathan PRIOLEAUD a donné pouvoir à Christian BORDENAVE
Fabien RUET a donné pouvoir à Hélène LEHMANN
Christophe DAVID BORDIER a donné pouvoir à Alain BANQUET
Joël KERDRAON a donné pouvoir à Gérald TRAPY
Patrick VERGNOL a donné pouvoir à Luc MAMMES
Christine FRANÇOIS a donné pouvoir à Jacqueline SIMONNET
Eric PROLA a donné pouvoir à Joëlle ISUS
Marie-Claude ANDRIEUX a donné pouvoir à Marie-Hélène SCOTTI
Céline BRACCO a donné pouvoir à Serge PRADIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES:

Julie TEJERIZO, Francis PAPATANASIOS, Philippe PUYPONCHET, Lionel FREL, Stéphane FRADIN, Adib BENFEDDOUL, Joaquina WEINBERG, Paul FAUVEL, Corinne GONDONNEAU, Stéphane LE BERRE, Catherine ARNOUILH.

(1) arrivé avant le vote du dossier n° 3 « Comptes administratifs 2022 - adoption »

(2) arrivée avant le vote du dossier n° 5 « Budget principal – décision modificative n°1 »

(3) arrivés avant le vote du dossier n° 2 « Comptes de gestion 2022 – adoption »

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Pierre CAZES

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Dans le cadre de l'enveloppe budgétaire fixée lors de l'adoption du budget primitif 2023, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'attribuer les subventions 2023 aux associations et organismes suivants :

Associations - Organismes	Montant 2022	Montant 2023
Animation Laïque Forcelaise (A.L.F)	1 000 €	1 000 €
Association Laïque D'Education Populaire (A.L.E.P.)	500 €	500 €
Armclap Production Festival Ginestet	1 500 €	1 500 €
Association seconde chance Dordogne	3 000 €	3 000 €
Les Bleuets – 1 ^{ère} demande		1 000 €
Blues pourpre	1 900 €	1 900 €
Collectif Des Ploucs	2 500 €	2 500 €
Collectif les Arts à souhait	1 000 €	1 000 €
La Claque	1 000 €	1 000 €
Cultive ta lecture – 1 ^{ère} demande		200 €
Culture Et Patrimoine des Coteaux de Saussignac (C.E.P.)	1 000 €	1 000 €
Eclats de lire	1 200 €	1 200 €
Entrée Libre	300 €	300 €
Foyer Laïque de Prigonrieux – Les Prigonriales - 1 ^{ère} demande		1 000 €
La Gare Mondiale	4 000 €	4 000 €
Jazz Pourpre	16 000 €	16 000 €
Lembr'Africa – 1 ^{ère} demande		2 000 €
Manège	1 500 €	1 500 €
Mairie de Bergerac / Bergerac en scène – 1 ^{ère} demande		15 000 €
Mosaïque – 1 ^{ère} demande		800 €
Nineteen Europe Production	2 000 €	1 000 €
L'Œil Lucide	2 000 €	2 000 €
Overlook	70 000 €	80 000 €
Passerelle(s)	2 500 €	2 500 €
Les Petits Cailloux	3 750 €	3 750 €
Association Pitchouns Et Grands	3 750 €	3 750 €
Les Rives De L'Art	3 000 €	5 000 €
Théâtre De La Gargouille	5 000 €	5 000 €
Théâtre Roi De Cœur	3 300 €	3 300 €
Winestock Festival – 1 ^{ère} demande		2 000 €
Bergerac Périgord Football Club	5 000 €	5 000 € Voté le 30/01/2023
Sport Nautique De Bergerac	5 000 €	5 000 € Voté le 30/01/2023
Bergerac Hand Ball	5 000 €	5 000 € Voté le 30/01/2023
U.S Bergerac Rugby	5 000 €	5 000 € Voté le 30/01/2023
JO Paris 2024 – Yohan DURAND	7 000 €	7 000 €
Dordogne Sud Cyclisme	5 000 €	3 000 €
Agence De Développement et D'Innovation (A.D.I.)	6 300 €	6 300 €

Association Pour Le Droit À L'Initiative Economique (A.D.I.E.)	1 000 €	1 000 €
Association De La Maison Nouvelle Aquitaine	5 000 €	5 000 €
Base (Bergerac Action Solidarité Emploi)	7 000 €	7 000 €
Cluster B – Work in B	1 000 €	10 000 €
Confrérie du Raisin d'Or de Sigoulès		900 €
Foire Aux Vins De Sigoulès	2 000 €	2 000 €
France Active Aquitaine	2 000 €	2 000 €
Initiative Périgord	4 000 €	4 000 €
Maison du Tourisme et du Vin Monbazillac	2 000 €	1 000 €
Périgord Développement	3 000 €	3 000 €
TOTAL	197 000€	236 900 €

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- se prononcer sur les montants des subventions 2023 attribuées par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ;
- autoriser le Président à signer les conventions jointes en annexe pour les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €.

DECISION :

9 élus ne prennent pas part au vote :

Association de la Seconde Chance : Eric PROLA(Président) ; Michelle DORANGE (Vice-Présidente), Cyril GOUBIE, (Trésorier).

Jazz Pourpre : Jean-Claude BONNAMY(membre)

Lembr'Africa : Michel TERREAUX (Président)

Passerelle(s) : Didier GOUZE (membre)

Dordogne Sud Cyclisme : Jacqueline SIMONNET (Trésorière)

Union Sportive Bergerac Rugby : Emmanuel GUICHARD (membre)

Foire aux Vins de Sigoulès : Josie BAYLE (Présidente)

Overlook : Marc LETURGIE et Laurence ROUAN (membres)

Adopté par 50 voix pour, et 11 non-participations.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits à Bergerac ce mercredi 12 avril 2023.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois, à compter des formalités de publication électronique et de transmission en Préfecture.



Le Président du Conseil Communautaire

Frédéric DELMARES